

Consultation concernant le contre-projet à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire »

Organisation / Organisation / Organizzazione	Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL)
Adresse / Indirizzo	Weststrasse 10 3000 Berne 6
Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma	13 avril 2015 Hanspeter Kern Kurt Nüesch Président Directeur

Questionnaire concernant le contre-projet

Question 1	Est-ce que vous soutenez un contre-projet à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire » ?	Vos remarques et commentaires
Réponse	Variante 1 (pas de croix, keine Kreuze) <input type="checkbox"/> ja/oui/sì <input type="checkbox"/> nein/non/no Variante 2 (nein, non) <input type="checkbox"/> ja/oui/sì <input checked="" type="checkbox"/> nein/non/no Nous soutenons un article constitutionnel pour la sécurité alimentaire.	

Justification	La FPSL salue le projet de compléter la Constitution fédérale par un article garantissant la sécurité alimentaire en Suisse. Au vu de la situation actuelle et des évolutions prévisibles en matière de croissance démographique, de changement climatique et de raréfaction des ressources, sur le plan tant national qu'international, il est nécessaire d'inscrire dans la Constitution fédérale une disposition visant à renforcer la production et la transformation indigènes. Le succès rencontré lors de la récolte des signatures (près de 150 000 signatures en cinq mois) est un signe de la volonté des citoyens et des citoyennes de la Suisse d'apporter une plus grande attention à la sécurité alimentaire.	
Question 2	Dans le cas où vous soutenez le contre-projet du Conseil fédéral, êtes-vous d'accord avec sa proposition ?	
Réponse	<input type="checkbox"/> ja/oui/sì <input type="checkbox"/> teilweise/partiellement/in parte	
Justification	Le contre-projet ne reprend pas l'élément-clé de l'initiative, à savoir le renforcement de l'approvisionnement de la population avec des denrées alimentaires issues d'une production indigène. Par conséquent, des points essentiels du contre-projet doivent être modifiés.	
Question 3	Si vous n'êtes que partiellement d'accord, quelles modifications proposez-vous?	
Propositions de modification	Il est impératif et prioritaire dans le cadre de la sécurité alimentaire en Suisse de renforcer l'approvisionnement de la population avec des denrées alimentaires issues d'une production indigène diversifiée et durable. Cette priorité doit être formulée explicitement dans l'article constitutionnel. C'est un élément central.	
Justification	Le contre-projet est trop vague et n'affirme pas avec suffisamment de clarté que des mesures doivent être prises. Il se contente d'approuver les mesures de la politique actuelle. Par exemple, la formulation « La Confédération crée les conditions-cadre qui soutiennent... » n'est pas assez forte et devrait être remplacée par une formulation plus contraignante dans le sens de l'initiative : « La Confédération prend des mesures efficaces... ».	

	<p>La FPSL rejette l'introduction de la lettre d, « l'accès aux marchés agricoles internationaux ». Cette disposition ne va clairement pas dans le sens d'une agriculture suisse de production et d'une transformation localisée en Suisse. De plus, elle laisse une trop grande marge d'interprétation. Il ne fait aucun doute que la production alimentaire suisse doit être complétée par des importations. L'objectif d'un secteur agroalimentaire compétitif n'est nullement remis en question.</p> <p>Les mesures concernant le maintien d'une charge administrative basse pour l'agriculture et une sécurité d'investissement adéquate manquent également dans le contre-projet et doivent être ajoutées.</p>	
Question 4	Avez-vous d'autres remarques concernant l'arrêté fédéral ou le rapport explicatif ?	
Remarques	<p>La FPSL approuve l'approche allant de la production jusqu'à la consommation et intégrant le secteur agroalimentaire. Elle salue en outre la reprise dans le contre-projet des principes de durabilité et de protection des terres agricoles.</p> <p>Pour terminer, nous tenons à souligner que le contre-projet doit impérativement reprendre les éléments-clés de l'initiative, à savoir le renforcement de l'approvisionnement de la population avec des denrées alimentaires issues d'une production indigène diversifiée et durable. Le Conseil fédéral doit préciser ses intentions et reprendre les principes de l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire ».</p>	

Nous vous remercions de donner suite à nos diverses demandes.

Meilleures salutations,
Producteurs Suisses de Lait
Hanspeter Kern
Président

Kurt Nüesch
Directeur